

M. MAQUIN-BELLENGER Alain
Ferme Saint Prix
27440 ECOUIS

Douains, le **10 FEV. 2020**

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Carole BOLBACH-DAVID
Service Bassins versants

Objet : Demande d'acquisition de terrain pour lutter contre les inondations

cdauid@sna27.fr

Tél : 02 32 53 50 03

LD : 02 76 48 03 44

Fax : 02 32 53 30 45

N/Réf :
YR/JFL/OL/JLD/PC/CD/20-007

COPIE À :

o Mairie d'Ecouis

Monsieur,

En collaboration avec la mairie d'Ecouis, Seine Normandie Agglomération a lancé une étude hydraulique sur le bassin versant de Mussegros pour prévenir les inondations par ruissellement qui touchent ce hameau. Les conclusions de l'étude préconisent le reprofilage du bassin existant et la mise en place d'un réseau de fossés et de talus. Ces aménagements ont été retenus et dimensionnés dans un souci de limiter au maximum leur emprise foncière, tout en conservant une protection adaptée des habitations inondées.

Ainsi, la réalisation de ces aménagements nécessite l'acquisition d'environ 5 000 m² de terrains agricoles.

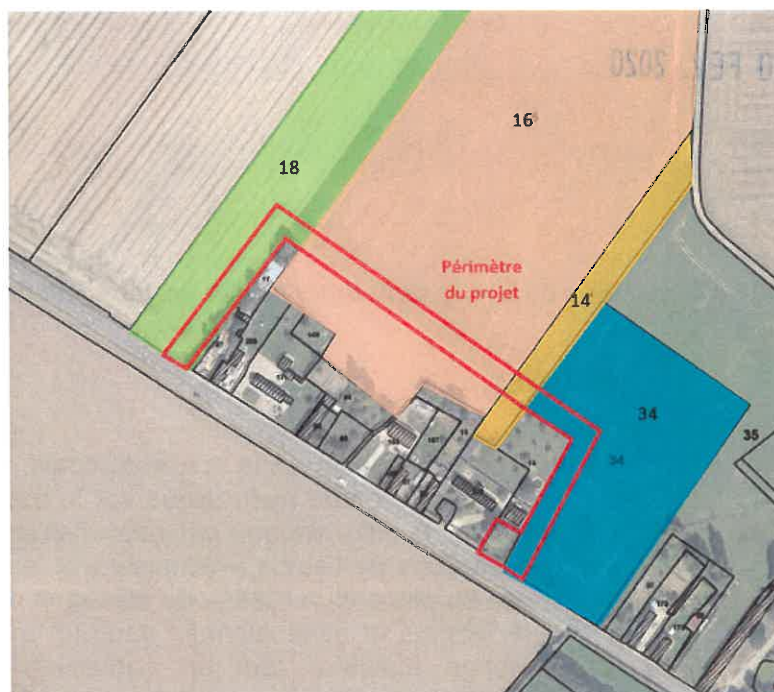
Le service Bassins versants a effectué un travail de recherche sur les prix appliqués pour l'achat des terres agricoles sur le secteur. Après analyse, il apparaît qu'un prix d'achat s'élevant autour de 10 000 €/ha corresponde aux prix des terrains agricoles sur cette zone.

Notre rencontre du 15 novembre dernier en présence de la Mairie d'Ecouis et de SNA a permis de présenter ce projet et de proposer une acquisition des terrains à l'amiable.

Lors de cette réunion, il a été évoqué la possibilité de réduire l'emprise du projet. Après échanges avec le bureau d'études, il apparaît nécessaire de conserver l'emprise initiale qui vous a été présentée. En effet, la réalisation d'une bande enherbée en amont du fossé est primordiale pour ralentir les ruissellements, favoriser l'infiltration des eaux et piéger les limons. Elle permettra ainsi d'assurer la pérennité de ces aménagements, de limiter leur coût d'entretien, et de contribuer au bon fonctionnement des ouvrages.

Je vous confirme que nous nous positionnons sur un montant des terrains agricoles à 12 000 € l'hectare, et nous prendrons en charge l'indemnité d'éviction de l'exploitant agricole. Cette proposition fera l'objet d'une décision du Bureau Communautaire.

Pour rappel, le tableau et le schéma suivants indiquent les surfaces concernées par le projet :



Parcelle cadastrale	Superficie totale de la parcelle	Propriétaire	Surface à acquérir (estimée)
ZH 18	26 600 m ²	M. BRODIEZ	1 450 m ²
ZH 16	46 520 m ²	Mme HUCHETTE	1 700 m ²
ZH 14(b)	3 220 m ²	M. MAQUIN-BELLANGER	190 m ²
ZH 34	13 150 m ²	Indivision HONTSCHOOTE	1 550 m ²
TOTAL	89 490 m ²		4 890 m ²

Je vous remercie de bien vouloir nous faire un retour par écrit de votre décision sur cette proposition d'achat pour la fin du mois de février, et de nous transmettre toutes les informations sur le bail en cours et les coordonnées de l'exploitant.

La délimitation exacte du projet et des surfaces à acquérir sera déterminée avec précision par la suite, au travers d'un bornage des parcelles par un géomètre expert.

Je vous affirme notre volonté d'avancer sur ce dossier, d'autant plus qu'une véritable cause d'utilité publique s'attache à cette vente. En effet,

face au risque d'inondation important par ruissellement sur le hameau de Mussegros, l'acquisition de ces terrains permettrait la réalisation d'ouvrages nécessaires à prévenir ledit risque.

La voie d'une acquisition amiable est envisagée par SNA, même si, en cas d'échec, il n'est pas exclu de satisfaire à cette cause d'utilité publique par d'autres procédures, et notamment, faire déclarer cette procédure d'utilité publique.

Mes services sont à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information que vous jugerez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Yves ROCHETTE

*Vice-président en charge du très haut débit,
des usages numériques, des déchets,
de la préservation des milieux naturels
et des questions environnementales*

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



M. et Mme HUCHETTE Dominique
21 route de Paris
27440 ECOUIS

Douains, le 10 FEV. 2020

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Carole BOLBACH-DAVID
Service Bassins versants

Objet : Demande d'acquisition de terrain pour lutter contre les inondations

cdavid@sna27.fr

Tél : 02 32 53 50 03

LD : 02 76 48 03 44

Fax : 02 32 53 30 45

N/Réf :
YR/JFL/OL/JLD/PC/CD/20-007

COPIE À :

o Mairie d'Ecouis

Madame, Monsieur,

En collaboration avec la mairie d'Ecouis, Seine Normandie Agglomération a lancé une étude hydraulique sur le bassin versant de Mussegros pour prévenir les inondations par ruissellement qui touchent ce hameau. Les conclusions de l'étude préconisent le reprofilage du bassin existant et la mise en place d'un réseau de fossés et de talus. Ces aménagements ont été retenus et dimensionnés dans un souci de limiter au maximum leur emprise foncière, tout en conservant une protection adaptée des habitations inondées.

Ainsi, la réalisation de ces aménagements nécessite l'acquisition d'environ 5 000 m² de terrains agricoles.

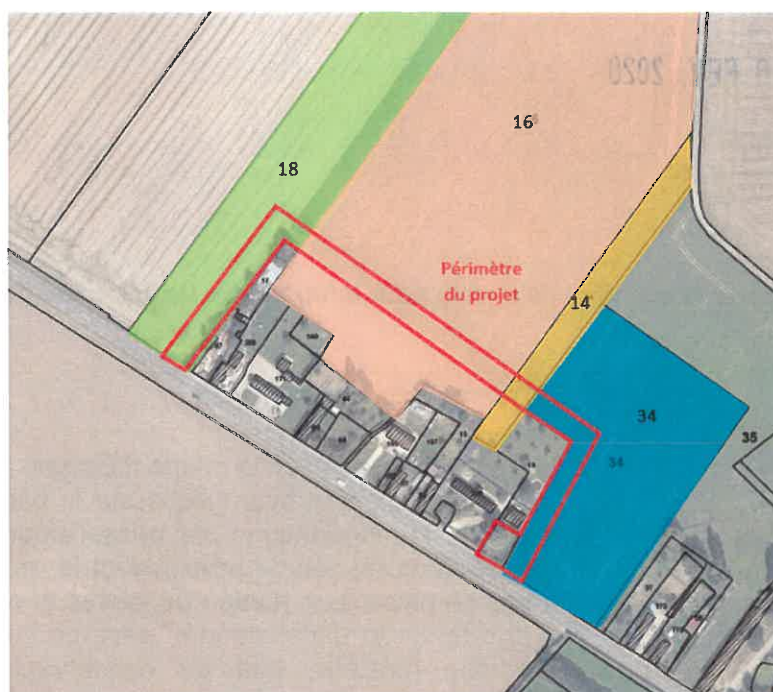
Le service Bassins versants a effectué un travail de recherche sur les prix appliqués pour l'achat des terres agricoles sur le secteur. Après analyse, il apparaît qu'un prix d'achat s'élevant autour de 10 000 €/ha corresponde aux prix des terrains agricoles sur cette zone.

Notre rencontre du 15 novembre dernier en présence de la Mairie d'Ecouis et de SNA a permis de présenter ce projet et de proposer une acquisition des terrains à l'amiable.

Lors de cette réunion, il a été évoqué la possibilité de réduire l'emprise du projet. Après échanges avec le bureau d'études, il apparaît nécessaire de conserver l'emprise initiale qui vous a été présentée. En effet, la réalisation d'une bande enherbée en amont du fossé est primordiale pour ralentir les ruissellements, favoriser l'infiltration des eaux et piéger les limons. Elle permettra ainsi d'assurer la pérennité de ces aménagements, de limiter leur coût d'entretien, et de contribuer au bon fonctionnement des ouvrages.

Je vous confirme que nous nous positionnons sur un montant des terrains agricoles à 12 000 € l'hectare, et nous prendrons en charge l'indemnité d'éviction de l'exploitant agricole. Cette proposition fera l'objet d'une décision du Bureau Communautaire.

Pour rappel, le tableau et le schéma suivants indiquent les surfaces concernées par le projet :



Parcelle cadastrale	Superficie totale de la parcelle	Propriétaire	Surface à acquérir (estimée)
ZH 18	26 600 m ²	M. BRODIEZ	1 450 m ²
ZH 16	46 520 m ²	Mme HUCHETTE	1 700 m ²
ZH 14(b)	3 220 m ²	M. MAQUIN-BELLANGER	190 m ²
ZH 34	13 150 m ²	Indivision HONTSCHOOTE	1 550 m ²
TOTAL	89 490 m ²		4 890 m ²

Je vous remercie de bien vouloir nous faire un retour par écrit de votre décision sur cette proposition d'achat pour la fin du mois de février, et de nous transmettre toutes les informations sur le bail en cours et les coordonnées de l'exploitant.

La délimitation exacte du projet et des surfaces à acquérir sera déterminée avec précision par la suite, au travers d'un bornage des parcelles par un géomètre expert.

Je vous affirme notre volonté d'avancer sur ce dossier, d'autant plus qu'une véritable cause d'utilité publique s'attache à cette vente. En effet,

face au risque d'inondation important par ruissellement sur le hameau de Mussegros, l'acquisition de ces terrains permettrait la réalisation d'ouvrages nécessaires à prévenir ledit risque.

La voie d'une acquisition amiable est envisagée par SNA, même si, en cas d'échec, il n'est pas exclu de satisfaire à cette cause d'utilité publique par d'autres procédures, et notamment, faire déclarer cette procédure d'utilité publique.

Mes services sont à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information que vous jugerez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Yves ROCHETTE

*Vice-président en charge du très haut débit,
des usages numériques, des déchets,
de la préservation des milieux naturels
et des questions environnementales*

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



M. BRODIEZ Gilles
Rue du Moulin
27440 ECOUIS

Douains, le **10 FEV. 2020**

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Carole BOLBACH-DAVID
Service Bassins versants

Objet : Demande d'acquisition de terrain pour lutter contre les inondations

cdavid@sna27.fr

Tél : 02 32 53 50 03

LD : 02 76 48 03 44

Fax : 02 32 53 30 45

N/Réf :
YR/JFL/OL/JLD/PC/CD/20-007

Monsieur,

En collaboration avec la mairie d'Ecouis, Seine Normandie Agglomération a lancé une étude hydraulique sur le bassin versant de Mussegros pour prévenir les inondations par ruissellement qui touchent ce hameau. Les conclusions de l'étude préconisent le reprofilage du bassin existant et la mise en place d'un réseau de fossés et de talus. Ces aménagements ont été retenus et dimensionnés dans un souci de limiter au maximum leur emprise foncière, tout en conservant une protection adaptée des habitations inondées.

COPIE À :
o Mairie d'Ecouis

Ainsi, la réalisation de ces aménagements nécessite l'acquisition d'environ 5 000 m² de terrains agricoles.

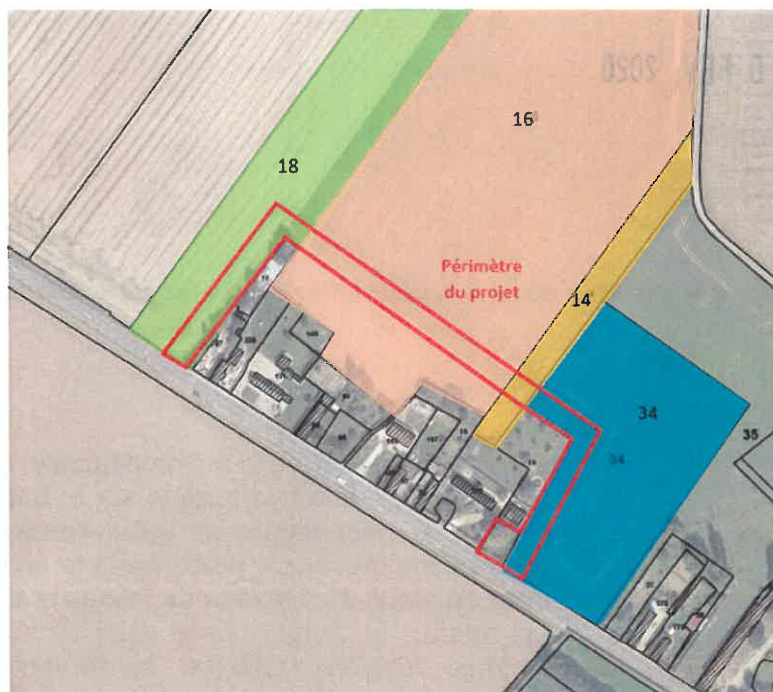
Le service Bassins versants a effectué un travail de recherche sur les prix appliqués pour l'achat des terres agricoles sur le secteur. Après analyse, il apparaît qu'un prix d'achat s'élevant autour de 10 000 €/ha corresponde aux prix des terrains agricoles sur cette zone.

Notre rencontre du 15 novembre dernier en présence de la Mairie d'Ecouis et de SNA a permis de présenter ce projet et de proposer une acquisition des terrains à l'amiable.

Lors de cette réunion, il a été évoqué la possibilité de réduire l'emprise du projet. Après échanges avec le bureau d'études, il apparaît nécessaire de conserver l'emprise initiale qui vous a été présentée. En effet, la réalisation d'une bande enherbée en amont du fossé est primordiale pour ralentir les ruissellements, favoriser l'infiltration des eaux et piéger les limons. Elle permettra ainsi d'assurer la pérennité de ces aménagements, de limiter leur coût d'entretien, et de contribuer au bon fonctionnement des ouvrages.

Je vous confirme que nous nous positionnons sur un montant des terrains agricoles à 12 000 € l'hectare, et nous prendrons en charge l'indemnité d'éviction de l'exploitant agricole. Cette proposition fera l'objet d'une décision du Bureau Communautaire.

Pour rappel, le tableau et le schéma suivants indiquent les surfaces concernées par le projet :



Parcelle cadastrale	Superficie totale de la parcelle	Propriétaire	Surface à acquérir (estimée)
ZH 18	26 600 m ²	M. BRODIEZ	1 450 m ²
ZH 16	46 520 m ²	Mme HUCHETTE	1 700 m ²
ZH 14(b)	3 220 m ²	M. MAQUIN-BELLANGER	190 m ²
ZH 34	13 150 m ²	Indivision HONTSCHOOTE	1 550 m ²
TOTAL	89 490 m ²		4 890 m ²

Je vous remercie de bien vouloir nous faire un retour par écrit de votre décision sur cette proposition d'achat pour la fin du mois de février, et de nous transmettre toutes les informations sur le bail en cours et les coordonnées de l'exploitant.

La délimitation exacte du projet et des surfaces à acquérir sera déterminée avec précision par la suite, au travers d'un bornage des parcelles par un géomètre expert.

Je vous affirme notre volonté d'avancer sur ce dossier, d'autant plus qu'une véritable cause d'utilité publique s'attache à cette vente. En effet,

face au risque d'inondation important par ruissellement sur le hameau de Mussegros, l'acquisition de ces terrains permettrait la réalisation d'ouvrages nécessaires à prévenir ledit risque.

La voie d'une acquisition amiable est envisagée par SNA, même si, en cas d'échec, il n'est pas exclu de satisfaire à cette cause d'utilité publique par d'autres procédures, et notamment, faire déclarer cette procédure d'utilité publique.

Mes services sont à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information que vous jugerez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Yves ROCHETTE

*Vice-président en charge du très haut débit,
des usages numériques, des déchets,
de la préservation des milieux naturels
et des questions environnementales*

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



M. DELATRE Eric

Représentant de l'indivision HONTSCHOOTE
234 avenue de la Reine May
62520 LE TOUQUET

Douains, le **10 FEV. 2020**

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Carole BOLBACH-DAVID
Service Bassins versants

Objet : Demande d'acquisition de terrain pour lutter contre les inondations

cdavid@sna27.fr

Tél : 02 32 53 50 03

LD : 02 76 48 03 44

Fax : 02 32 53 30 45

N/Réf :
YR/JFL/OL/JLD/PC/CD/20-007

COPIE À :

o Mairie d'Ecouis

Monsieur,

En collaboration avec la mairie d'Ecouis, Seine Normandie Agglomération a lancé une étude hydraulique sur le bassin versant de Mussegros pour prévenir les inondations par ruissellement qui touchent ce hameau. Les conclusions de l'étude préconisent le reprofilage du bassin existant et la mise en place d'un réseau de fossés et de talus. Ces aménagements ont été retenus et dimensionnés dans un souci de limiter au maximum leur emprise foncière, tout en conservant une protection adaptée des habitations inondées.

Ainsi, la réalisation de ces aménagements nécessite l'acquisition d'environ 5 000 m² de terrains agricoles.

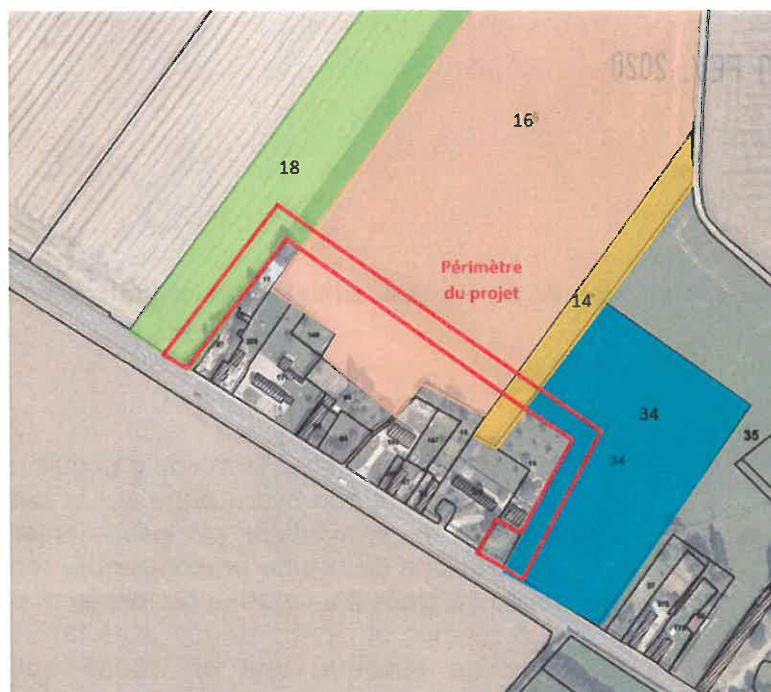
Le service Bassins versants a effectué un travail de recherche sur les prix appliqués pour l'achat des terres agricoles sur le secteur. Après analyse, il apparaît qu'un prix d'achat s'élevant autour de 10 000 €/ha corresponde aux prix des terrains agricoles sur cette zone.

Notre rencontre du 15 novembre dernier en présence de la Mairie d'Ecouis et de SNA a permis de présenter ce projet et de proposer une acquisition des terrains à l'amiable.

Lors de cette réunion, il a été évoqué la possibilité de réduire l'emprise du projet. Après échanges avec le bureau d'études, il apparaît nécessaire de conserver l'emprise initiale qui vous a été présentée. En effet, la réalisation d'une bande enherbée en amont du fossé est primordiale pour ralentir les ruissellements, favoriser l'infiltration des eaux et piéger les limons. Elle permettra ainsi d'assurer la pérennité de ces aménagements, de limiter leur coût d'entretien, et de contribuer au bon fonctionnement des ouvrages.

Je vous confirme que nous nous positionnons sur un montant des terrains agricoles à 12 000 € l'hectare, et nous prendrons en charge l'indemnité d'éviction de l'exploitant agricole. Cette proposition fera l'objet d'une décision du Bureau Communautaire.

Pour rappel, le tableau et le schéma suivants indiquent les surfaces concernées par le projet :



Parcelle cadastrale	Superficie totale de la parcelle	Propriétaire	Surface à acquérir (estimée)
ZH 18	26 600 m ²	M. BRODIEZ	1 450 m ²
ZH 16	46 520 m ²	Mme HUCHETTE	1 700 m ²
ZH 14(b)	3 220 m ²	M. MAQUIN-BELLANGER	190 m ²
ZH 34	13 150 m ²	Indivision HONTSCHOOTE	1 550 m ²
TOTAL	89 490 m ²		4 890 m ²

Je vous remercie de bien vouloir nous faire un retour par écrit de votre décision sur cette proposition d'achat pour la fin du mois de février, et de nous transmettre toutes les informations sur le bail en cours et les coordonnées de l'exploitant.

La délimitation exacte du projet et des surfaces à acquérir sera déterminée avec précision par la suite, au travers d'un bornage des parcelles par un géomètre expert.

Je vous affirme notre volonté d'avancer sur ce dossier, d'autant plus qu'une véritable cause d'utilité publique s'attache à cette vente. En effet,

face au risque d'inondation important par ruissellement sur le hameau de Mussegros, l'acquisition de ces terrains permettrait la réalisation d'ouvrages nécessaires à prévenir ledit risque.

La voie d'une acquisition amiable est envisagée par SNA, même si, en cas d'échec, il n'est pas exclu de satisfaire à cette cause d'utilité publique par d'autres procédures, et notamment, faire déclarer cette procédure d'utilité publique.

Mes services sont à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information que vous jugerez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Yves ROCHETTE

*Vice-président en charge du très haut débit,
des usages numériques, des déchets,
de la préservation des milieux naturels
et des questions environnementales*

